



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DU CONSEIL COMMUN  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR**

Envoyé en préfecture le 08/02/2022  
Reçu en préfecture le 08/02/2022  
Affiché le  
ID : 033-200070092-20220203-2022\_01\_001-DE

**SÉANCE DU 3 FÉVRIER 2022**

**2022-02-001 – 1/4**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78**

**Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78**

**Date de convocation : 27 janvier 2022**

L'an deux mille vingt deux, le trois février à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents : 40**

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Bernard BACCI, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Didier CAZENAVE, Renaud CHALLENGEAS, Mireille CONTE-JAUBERT, Christophe DARDENNE Conseiller communautaire, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Patrick HUCHET, Monique JULIEN, Bruno LAVIDALIE, Martine LECOULEUX, Gonzague MALHERBE, Pierre MALVILLE, Dominique BERNESCUT, Gérard MOULINIER, Paquerette PEYRIDIEUX, David RESENDÉ, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, Rachel VAUNA, Jean-Philippe VIRONNEAU

**Absents : 17**

Patrick MERCIER, Jean Claude ABANADES, Jean-Luc BARBEYRON, Sophie BLANCHETON, Sandy CHAUVEAU, Marianne CHOLLET, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Eléna DECOLASSE, Philippe DURAND-TEYSSIER, Philippe GIRARD, Christophe GIGOT, Marie-Noëlle LAVIE, Odile LUMINO, Frédéric MALVILLE, Laura RAMOS, Berty MARIE

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote: 21**

Eveline LAVAURE-CARDONA pouvoir à David RESENDÉ, Sébastien LABORDE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Alain JAMBON pouvoir à Patrick HUCHET, Michel MILLAIRE pouvoir à Renaud CHALLENGEAS, Gabi HOPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Denis SIRDEY pouvoir à Hervé ALLOY, Jean-Pierre ARNAUD pouvoir à Gérard MOULINIER, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Julie DUMONT pouvoir à Agnès SEJOURNET, Hélène ESTRADE pouvoir à Bernard BACCI, Patrick JARJANETTE pouvoir à David RESENDÉ, Fabienne KRIER pouvoir à Bruno LAVIDALIE, Michèle LACOSTE pouvoir à Brigitte NABET-GIRARD, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Pierre MALVILLE, Edwige NOMDEDEU pouvoir à Christophe DARDENNE, Alain PAIGNE pouvoir à Gérard MOULINIER, Christophe-Luc ROBIN pouvoir à Philippe BUISSON, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Thierry MARTY, Josette TRAVAILLOT pouvoir à Jean-Luc LAMAISON, Michel VACHER pouvoir à Chantal GANTCH

-----  
Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance  
-----

**ADMINISTRATION GENERALE**  
**COMMUNICATION DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE ET DES**  
**ACTES JURIDIQUES PRIS DEPUIS LA SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2021**

Envoyé en préfecture le 08/02/2022  
Reçu en préfecture le 08/02/2022  
Affiché le  
ID : 033-200070092-20220203-2022\_01\_001-DE

Sur proposition du Président de La Cali,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 modifiée visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 et notamment ses articles 6 et 11,

Vu la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire et notamment son article 10,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'en application de la délibération n°2020-07-052 en date du 10 juillet 2020 lui donnant certaines attributions du Conseil, le Président de La Cali a été amené, conformément à l'article L.5211-9 du Code général des collectivités territoriales, à prendre les décisions listées dans le tableau récapitulatif ci-annexé dont il informe le Conseil communautaire,

Considérant qu'en application de la délibération n°2020-07-053 en date du 10 juillet 2020 lui donnant certaines attributions du Conseil, le Bureau communautaire a été amené, conformément à l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales, à prendre les décisions suivantes dont il informe le Conseil communautaire :

**Bureau du 17 janvier 2022**

**RESSOURCES HUMAINES**

Rapporteur : Madame Chantal GANTCH

**B-2022-01-001 : Astreintes des agents communautaires du port de Libourne - St Emilion**

A l'**unanimité** (13 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide :

- d'autoriser l'ensemble des agents rattachés au port à réaliser des astreintes sur la base d'un calendrier établi par le responsable du service,
- d'autoriser Monsieur le Président à rémunérer ou à compenser le cas échéant et à défaut, les périodes ainsi définies, de même que les éventuelles interventions, conformément aux textes en vigueur,
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre et à signer tout acte y afférent.

**SPORTS**

Rapporteur : Monsieur Jean Louis ARCARAZ

**B-2022-01-002 : Demande de subvention dans le cadre de projets d'investissements - DSIL 2022 : création d'un terrain synthétique de football à Arveyres**

A l'**unanimité** (13 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- à solliciter l'État dans le cadre de la Dotation de soutien à l'investissement (DSIL 2022) pour la création d'un terrain synthétique de football à Arveyres,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à cette demande d'aide financière ;
- d'autoriser la perception de l'aide financière qui pourra être accordée.

**B-2022-01-003 : Demande de subvention dans le cadre de projets d'investissements - DSIL 2022 : création d'un terrain synthétique de football à Guîtres**

A l'**unanimité** (13 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- à solliciter l'État dans le cadre de la Dotation de soutien à l'investissement (DSIL 2022) pour la création d'un terrain synthétique de football à Guîtres,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à cette demande d'aide financière ;
- d'autoriser la perception de l'aide financière qui pourra être accordée.

**B-2022-01-004 : Demande de subvention auprès du Conseil départemental d'un terrain synthétique de football à Arveyres**

A l'unanimité (13 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- à solliciter le Conseil Départemental de la Gironde pour la création d'un terrain synthétique de football à Arveyres,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à cette demande d'aide financière ;
- d'autoriser la perception de l'aide financière qui pourra être accordée.

**B-2022-01-005 : Demande de subvention auprès du Conseil départemental de la Gironde : création d'un terrain synthétique de football à Guîtres**

A l'unanimité (13 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- à solliciter le Conseil Départemental de la Gironde pour la création d'un terrain synthétique de football à Guîtres,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à cette demande d'aide financière ;
- d'autoriser la perception de l'aide financière qui pourra être accordée.

**B-2022-01-006 : Demande de subvention auprès du Conseil régional de Nouvelle Aquitaine : création d'un terrain synthétique de football à Arveyres**

A l'unanimité (13 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- à solliciter le Conseil Régional de la Nouvelle Aquitaine pour la création d'un terrain synthétique de football à Arveyres,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à cette demande d'aide financière ;
- d'autoriser la perception de l'aide financière qui pourra être accordée.

**B-2022-01-007 : Demande de subvention auprès du Conseil régional de Nouvelle Aquitaine : création d'un terrain de football synthétique à Guîtres**

A l'unanimité (13 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- à solliciter le Conseil Régional de la Nouvelle Aquitaine pour la création d'un terrain synthétique de football à Guîtres,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à cette demande d'aide financière ;
- d'autoriser la perception de l'aide financière qui pourra être accordée.

**B-2022-01-008 : Demande de subvention auprès de l'Agence nationale du Sport : création de deux terrains synthétiques de football à Arveyres et Guîtres**

A l'unanimité (13 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- à solliciter l'Agence Nationale du Sport pour la création de deux terrains synthétiques de football à Arveyres et à Guîtres,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à cette demande d'aide financière ;
- d'autoriser la perception de l'aide financière qui pourra être accordée.

**B-2022-01-009 : Demande de subvention auprès de la Fédération Française de Football d'un terrain synthétique de football à Arveyres**

A l'unanimité (13 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- à solliciter la Fédération Française de Football pour la création d'un terrain synthétique de football à Arveyres,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à cette demande d'aide financière ;
- d'autoriser la perception de l'aide financière qui pourra être accordée.

Le Conseil communautaire, en l'absence d'observation, prend acte de ces décisions et actes juridiques étant entendu que cette communication n'est pas sanctionnée d'un vote.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le  
Fait à Libourne 8 février 2022

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du Libournais







**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DU CONSEIL COMMUN  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR**

Envoyé en préfecture le 08/02/2022  
Reçu en préfecture le 08/02/2022  
Affiché le  
ID : 033-200070092-20220203-2022\_01\_002-DE

**SÉANCE DU 3 FÉVRIER 2022**

**2022-02-002 – 1/3**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78**

**Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78**

**Date de convocation : 27 janvier 2022**

L'an deux mille vingt deux, le trois février à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents : 40**

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Bernard BACCI, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Didier CAZENAVE, Renaud CHALLENGEAS, Mireille CONTE-JAUBERT, Christophe DARDENNE Conseiller communautaire, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Patrick HUCHET, Monique JULIEN, Bruno LAVIDALIE, Martine LECOULEUX, Gonzague MALHERBE, Pierre MALVILLE, Dominique BERNESCUIT, Gérard MOULINIER, Paquerette PEYRIDIEUX, David RESENDÉ, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, Rachel VAUNA, Jean-Philippe VIRONNEAU

**Absents : 17**

Patrick MERCIER, Jean Claude ABANADES, Jean-Luc BARBEYRON, Sophie BLANCHETON, Sandy CHAUVEAU, Marianne CHOLLET, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Eléna DECOLASSE, Philippe DURAND-TEYSSIER, Philippe GIRARD, Christophe GIGOT, Marie-Noëlle LAVIE, Odile LUMINO, Frédéric MALVILLE, Laura RAMOS, Berty MARIE

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote: 21**

Eveline LAVAURE-CARDONA pouvoir à David RESENDÉ, Sébastien LABORDE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Alain JAMBON pouvoir à Patrick HUCHET, Michel MILLAIRE pouvoir à Renaud CHALLENGEAS, Gabi HOPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Denis SIRDEY pouvoir à Hervé ALLOY, Jean-Pierre ARNAUD pouvoir à Gérard MOULINIER, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Julie DUMONT pouvoir à Agnès SEJOURNET, Hélène ESTRADE pouvoir à Bernard BACCI, Patrick JARJANETTE pouvoir à David RESENDÉ, Fabienne KRIER pouvoir à Bruno LAVIDALIE, Michèle LACOSTE pouvoir à Brigitte NABET-GIRARD, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Pierre MALVILLE, Edwige NOMDEDEU pouvoir à Christophe DARDENNE, Alain PAIGNE pouvoir à Gérard MOULINIER, Christophe-Luc ROBIN pouvoir à Philippe BUISSON, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Thierry MARTY, Josette TRAVAILLOT pouvoir à Jean-Luc LAMAISON, Michel VACHER pouvoir à Chantal GANTCH

-----  
Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance  
-----

**ADMINISTRATION GENERALE**  
**DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT MIXTE FERMÉ DE LA ZONE**  
**D'ACTIVITÉ AÉROPORTUAIRE DE LIBOURNE - SAINT-ÉMILION**

Sur proposition de Monsieur Philippe BUISSON, Président de la Communauté d'agglomération du Libournais,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 modifiée visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 et notamment ses articles 6 et 11,

Vu la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire et notamment son article 10,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 5211-1 et L. 5711-1,

Vu l'arrêté de la préfète de la Gironde en date du 17 mars 2021 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération du Libournais (la Cali),

Vu la délibération n° 2021-12-284 du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Libournais en date du 16 décembre 2021,

Vu l'arrêté de la préfète de la Gironde en date du 23 décembre 2021 portant création du syndicat mixte fermé de la zone d'activité aéroportuaire de Libourne - Saint-Émilion,

Vu les statuts du syndicat mixte fermé de la zone d'activité aéroportuaire de Libourne - Saint-Émilion, et notamment leur article 6,

Considérant que le syndicat mixte fermé de la zone d'activité aéroportuaire de Libourne – Saint-Émilion a été créé par arrêté préfectoral à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022,

Considérant que la Cali et la communauté de communes du Grand Saint-Émilionnais sont membres du syndicat mixte fermé de la zone d'activité aéroportuaire de Libourne – Saint-Émilion dont l'objet est l'aménagement, l'exploitation, la gestion, l'entretien et le développement de la zone d'activité aéroportuaire située sur le territoire de la commune des Artigues-de-Lussac,

Considérant que le syndicat mixte est administré par un conseil syndical composé de l'ensemble des délégués représentant les membres du syndicat,

Considérant qu'en application de l'article 6 des statuts du syndicat mixte, les délégués sont désignés par les organes délibérants respectifs des membres du syndicat,

Considérant qu'il appartient au conseil communautaire de la Cali de désigner 5 délégués titulaires et 5 délégués suppléants,

Considérant que le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre de la Cali,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 17 janvier 2022,

A l'unanimité, les membres du conseil communautaires ont décidé de ne pas voter à bulletin secret mais à main levée,

Après avoir délibéré,

A la **majorité : 58 voix pour, 2 voix contre** (*Agnès SEJOURNET – Julie DUMONT*) et **1 abstention** (*Laurent KERMABON*)

Le Conseil communautaire décide :

- de désigner au sein du comité syndical du syndicat mixte fermé de la zone d'activité aéroportuaire de Libourne - Saint-Émilion les délégués suivants :

Titulaires	Suppléants
Philippe BUISSON	Jean-Philippe LE GAL
Jacques LEGRAND	Gabi HOPER
Fabienne FONTENEAU	Laurent de LAUNAY
Hervé ALLOY	Bernard BACCI
Patrick MERCIER	Mireille CONTE JAUBERT

Envoyé en préfecture le 08/02/2022

Reçu en préfecture le 08/02/2022

Affiché le

ID : 033-200070092-20220203-2022\_01\_002-DE

Certifié exécutoire compte tenu de la  
transmission en Sous-Préfecture  
et de la publication, le  
Fait à Libourne

8 février 2022

Le Président informe que la présente délibération  
peut faire l'objet d'un recours pour excès de  
pouvoir devant le Tribunal administratif de  
Bordeaux dans un délai de deux mois à compter  
de sa publication et de sa réception par le  
représentant de l'État

Le Président,  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du  
Libournais



Envoyé en préfecture le 08/02/2022

Reçu en préfecture le 08/02/2022

Affiché le



ID : 033-200070092-20220203-2022\_01\_002-DE